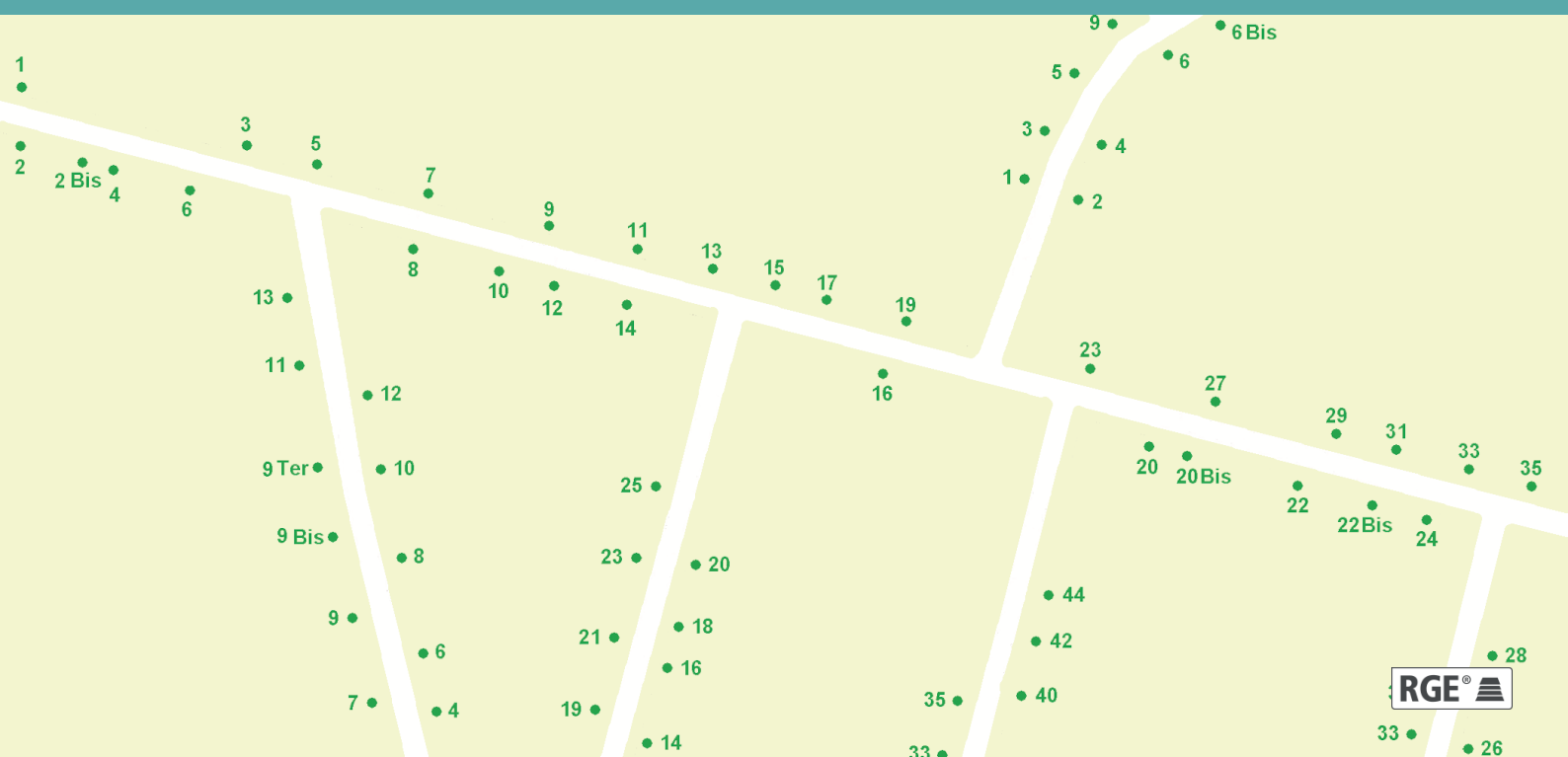


POINT ADRESSE®

Version 2.2

Descriptif de contenu



ign.fr

Date du document : Décembre 2005

Révision : Octobre 2016

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. GÉNÉRALITÉS	3
1.1 Ce que contient ce document	3
1.2 Les composantes du RGE®	3
1.2.1 Référentiel à Grande Echelle (RGE®)	3
1.2.2 Définition des produits issus de la composante Adresse	4
1.2.3 Usages	4
2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	5
2.1 Contenu	5
2.1.1 Extension géographique	5
2.1.2 Emprise de livraison	5
2.1.3 Références géodésiques	5
2.2 Qualité des données	6
2.2.1 Paramètres de qualité géométrique	6
2.2.2 Actualité	9
2.2.3 Superposition	9
3. DÉFINITION DES TERMES EMPLOYÉS	10
3.1 Définition du terme « classe »	10
3.2 Définitions des termes se rapportant à l'attribut	10
4. DESCRIPTION DES CLASSES	11
4.1 Classe ADRESSE	11
4.1.1 Définition	11
4.1.2 Description des attributs	11
ANNEXES	16
Annexe A : Abréviations des types de voie	16
Annexe B : Types de voie non abrégés	18
Annexe C : Abréviations d'autres termes génériques	19
Annexe D : Communes pluri-distribuées	21

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Ce que contient ce document

Ce document décrit en termes de contenu, de précision géométrique et de qualité sémantique, les caractéristiques du produit POINT ADRESSE® version 2.2.

Le terme POINT ADRESSE® fait référence au produit POINT ADRESSE® version 2.2 dans l'ensemble de ce document.

Ce document ne décrit pas le produit POINT ADRESSE® en termes de structure de livraison qui est traitée dans le document appelé « Descriptif de livraison » (*DL_vecteur.pdf*).

Ce document ne présente pas les évolutions du produit ni celles de la documentation ; ces informations sont diffusées dans un document spécifique associé au produit et nommé « Suivi des évolutions » (*SE_POINTADRESSE.pdf*).

L'ensemble de ces documents est disponible sur le site Espace professionnel de l'IGN (onglet DOCUMENTATION) :

professionnels.ign.fr/pointadresse

Ce document n'est pas un manuel d'utilisation du produit POINT ADRESSE®.

1.2 Les composantes du RGE®

1.2.1 Référentiel à Grande Echelle (RGE®)

L'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a pour mission de constituer le Référentiel géographique à Grande Echelle, RGE®, de précision métrique, en intégrant des données de référence issues de ses propres bases ou provenant d'autres producteurs.

Ce référentiel contient quatre composantes cohérentes entre elles, déclinées en produits par l'IGN :

Composante du RGE	Produits commercialisés
Image	BD ORTHO®
Topographique	BD TOPO® RGE ALTI®
Parcellaire	BD PARCELLAIRE®
Adresse	BD ADRESSE® POINT ADRESSE® ROUTE ADRESSE® ADRESSE PREMIUM

1.2.2 Définition des produits issus de la composante Adresse

La version 2.2 de la composante Adresse se décline en quatre produits :

Produit	Contenu
POINT ADRESSE®	<ul style="list-style-type: none">• Adresses ponctuelles localisées (2D)
ROUTE ADRESSE®	<ul style="list-style-type: none">• Réseau routier (2D) comprenant l'ensemble des routes avec des attributs relevant du thème adresse• Toponymes de lieux-dits habités• Limites administratives
BD ADRESSE®	<ul style="list-style-type: none">• Adresses ponctuelles localisées (2D)• Réseau routier (2D) comprenant l'ensemble des routes avec des attributs relevant du thème adresse• Toponymes de lieux-dits habités• Limites administratives
ADRESSE PREMIUM	<ul style="list-style-type: none">• A_PARCELLE : Objets géométriques permettant de faire le lien entre les adresses et les parcelles• B_BATI : Objets géométriques permettant de faire le lien entre les adresses et les bâtiments• C_IRIS : Tables attributaires sans géométrie permettant de faire le lien entre les identifiants des adresses et les identifiants des IRIS (Îlots de regroupement pour l'information statistique) de l'INSEE• D_HEXA : Tables attributaires sans géométrie permettant de faire le lien entre les identifiants des adresses et les codes Hexavia et Hexaclé de la Poste

La composante Adresse est en cohérence géométrique avec les autres composantes du RGE®. En particulier les graphes planimétriques des voies des produits BD ADRESSE®, ROUTE ADRESSE® et BD TOPO® ont une géométrie identique.

1.2.3 Usages

Les produits de la composante Adresse sont destinés à compléter les informations géographiques pour permettre les actions suivantes :

- Localiser un lieu désigné par une adresse
- Géocoder des fichiers d'adresses
- Rationaliser la gestion d'un réseau
- Faciliter l'analyse de l'espace
- Contribuer aux dispositifs d'aide aux déplacements

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

2.1 Contenu

Le produit POINT ADRESSE[®] est une base de données vecteur bidimensionnelle (2D) couvrant l'ensemble des départements français et certaines Collectivités d'Outre-Mer (COM) (voir paragraphe 2.1.1 Extension géographique).

Le produit POINT ADRESSE[®] contient **les ponctuels ADRESSE** : ils sont matérialisés par des points situés de part et d'autre de l'axe de la voie, au centre d'autres objets (Zone d'Activité Commerciale, lieu-dit habité,...) ou à défaut au centre de la commune. Ils sont calculés puis positionnés à partir d'un fichier d'adresses littérales (c'est-à-dire alphanumérique et sans localisation géographique), et de la BD PARCELLAIRE[®] (composante Parcellaire du RGE[®]). S'ils proviennent d'une autre source (La Poste, SDIS – Service Départemental d'Incendie et de Secours, etc.), leur position est calculée par interpolation le long des tronçons de voie.

2.1.1 Extension géographique

Le produit POINT ADRESSE[®] couvre l'ensemble du territoire métropolitain, les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) ainsi que les Collectivités d'Outre-Mer (COM) de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Les autres Collectivités d'Outre-Mer ne sont pas couvertes.

Au-delà des frontières du territoire national, les données sont décrites par leur géométrie sur une bande de largeur maximale 500 m.

2.1.2 Emprise de livraison

Les données POINT ADRESSE[®] sont livrées par polygones quelconques, issus des emprises administratives simplifiées et augmentées d'une zone tampon, ou par agrégats de dalles kilométriques.

2.1.3 Références géodésiques

Les données sont proposées de façon standard dans les systèmes légaux de référence suivants :

Zone	Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Unité	Résolution
France continentale	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	m	dm
Corse	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	m	dm
Guadeloupe	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm
Martinique	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm
Guyane	RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 22	m	dm
Réunion	RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 40	m	dm
Mayotte	RGM04	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 38	m	dm
Saint-Pierre-et-Miquelon	RGSPM06	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 21	m	dm
Saint-Barthélemy	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm
Saint-Martin	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	m	dm

Pour les autres systèmes de référence, l'IGN peut réaliser une prestation de reprojection facturée (sans contrôle a posteriori d'éventuels problèmes topologiques nouveaux).

2.2 Qualité des données

2.2.1 Paramètres de qualité géométrique

La modélisation du ponctuel ADRESSE dépend de la méthode de localisation utilisée : pour les méthodes de projection ou d'interpolation, un positionnement avec un décalage de 4,5 mètres par rapport à l'axe de la voie est effectué.

Toutes les adresses littérales du fichier de référence utilisé sont exploitées.

Les adresses peuvent être positionnées de différentes façons :

- Réparties de part et d'autre d'un tronçon de route par projection du centre d'une parcelle,
- Réparties de part et d'autre d'un tronçon de route par interpolation linéaire,
- Localisées de part et d'autre du début du premier tronçon d'une voie (possibilité de superposition de plusieurs adresses),
- Positionnées au complément d'adressage,
- Positionnées à la plaque adresse ou à l'entrée de parcelle,
- Positionnées au centre d'une zone d'adressage (possibilité de superposition de plusieurs adresses),
- Positionnées au centre de la commune (possibilité de superposition de plusieurs adresses).

Les contrôles qualité effectués permettent de mesurer la précision obtenue sur les départements produits. À titre d'exemple, sur le département 03 (contrôles effectués en 2010), les résultats sont les suivants :

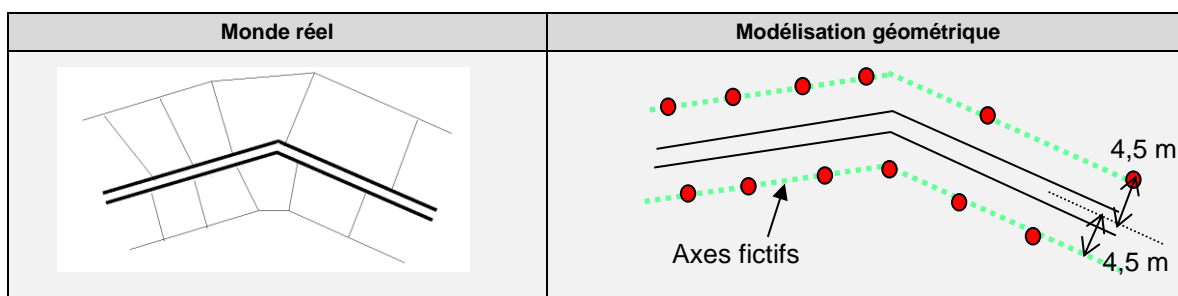
Projection du centre des parcelles	Moyenne des différences géométriques entre les coordonnées dans la base et les coordonnées terrain : 11 m (écart type : 18 m)
Plaque adresse	Moyenne des différences géométriques entre les coordonnées dans la base et les coordonnées terrain : 6 m (écart type : 12 m)
Positionnement relatif	91 % des adresses sont positionnées sur le bon tronçon 98 % du bon côté
Exhaustivité	L'exhaustivité par rapport au terrain est de 98 %
Confusion	2 % de confusion sur les numéros

Un calcul sur la France entière, effectué en septembre 2013 et concernant le pourcentage de ponctuels selon leur positionnement, donne les résultats suivants :

Positionnée à la plaque adresse	48 %
Projection à partir du centre des parcelles	36 %
Interpolation (tronçon et voie)	14 %
Positionnement à la zone d'adressage	1 %
Positionnement au centre de la commune	1 %

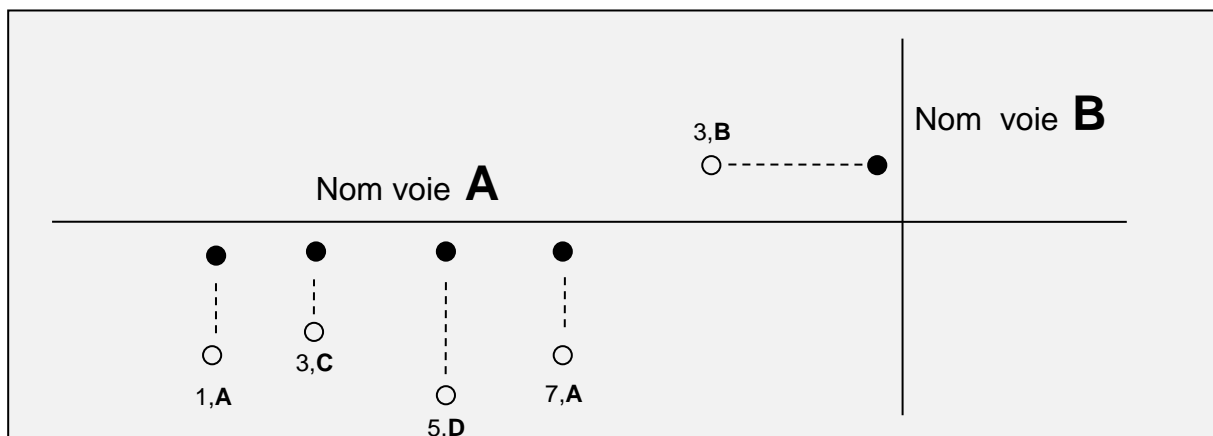
- **Géométrie**

Les adresses positionnées par projection ou interpolation, sont figurées par un ponctuel décalé de 4,5 mètres par rapport à l'axe de la voie.

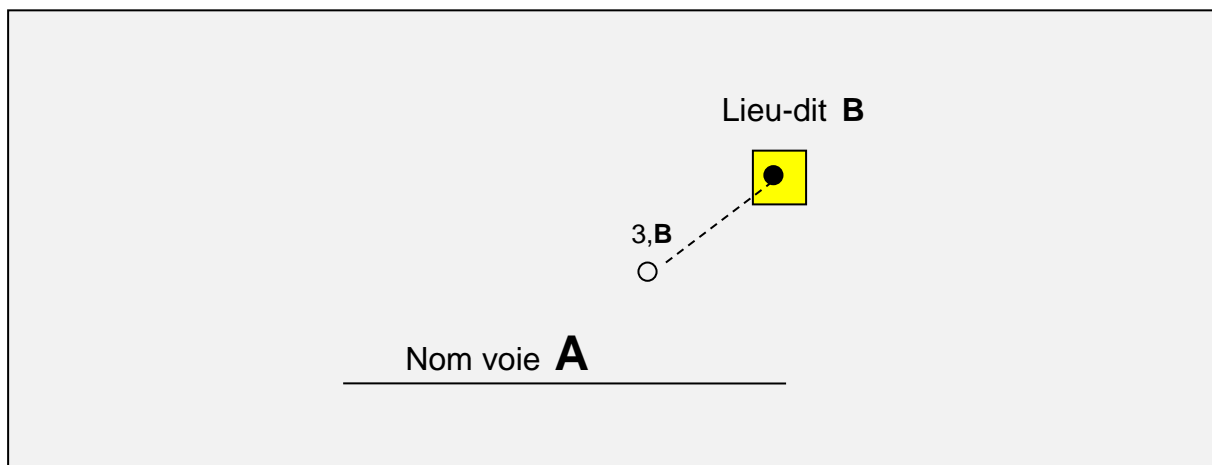


- **Les règles de projection**

Le centre de la parcelle est projeté sur la voie qui porte le même nom, si cette voie existe, sinon elle est projetée sur la voie la plus proche :

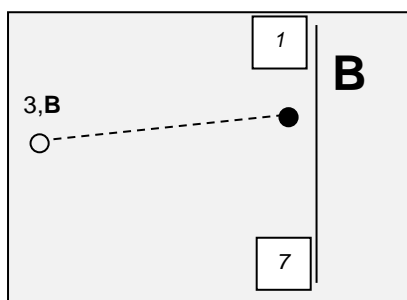


Si une adresse porte un nom de lieu-dit, elle est empilée sur le lieu-dit habité du même nom s'il existe, sinon, l'adresse est positionnée au centre de la commune.

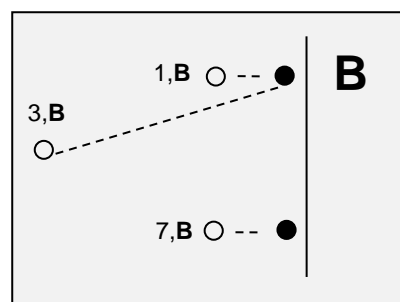


- **Les règles d'interpolation**

Une voie porte le nom correspondant à l'adresse : la position de l'adresse est interpolée entre les bornes du tronçon. Dans certains cas, elle est positionnée sur le ponctuel dont le numéro est le plus proche.



Cas 1 : adresse interpolée entre les bornes (1 et 7)

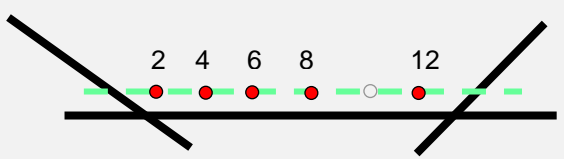
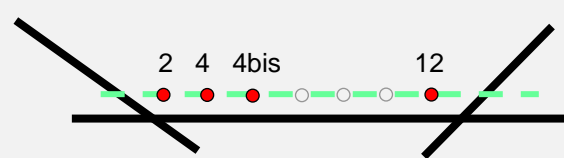


Cas 2 : adresse positionnée sur le ponctuel dont le numéro est le plus proche (le 3 sur le 1)

S'il n'y a pas d'adresse déjà positionnée, l'adresse est positionnée au centre du tronçon.

Si la voie ne comporte pas de numéros aux carrefours (attributs bornes postales portés par les tronçons de route), l'adresse est positionnée au début de la voie, c'est-à-dire au début du premier tronçon de la voie. Plusieurs ponctuels ADRESSE peuvent alors se trouver « empilés » en début de voie.

Sans indice de répétition, l'interpolation est linéaire et proportionnelle au numéro de l'adresse. Avec indice de répétition, l'interpolation est linéaire et tient compte du nombre total d'adresses avec ou sans indice de répétition.

<p><u>Sans indice de répétition</u></p> <p>Cas où seuls les numéros 2, 4, 6, 8, 12 existent : le segment est divisé en 5 parties égales.</p>	
<p><u>Avec indice de répétition</u></p> <p>Cas où seuls les numéros 2, 4, 4bis, 12 existent : le segment est divisé en 6 parties égales.</p>	

2.3.2 Paramètres de qualité sémantique

Toutes les adresses littérales présentes dans le FPB (Fichier des Propriétés Bâties) de la DGFIP, et celles issues du fichier HEXACLE de La Poste, sont exploitées et intégrées dans POINT ADRESSE®, mises à part celles dont la voie associée n'existe plus (défaut d'actualité entre réalité terrain et fichiers littéraux), et celles de La Poste possédant une numérotation fictive.

Les contrôles qualité effectués sur le terrain en 2013 sur 2 départements (Loiret et Essonne) montrent qu'environ 98% des numéros associés aux ponctuels adresses sont justes.

Environ 70% d'entre eux sont à moins de 10 mètres de leur position réelle sur le terrain.

Les adresses positionnées à la plaque adresse sont à moins de 5 mètres de leur position réelle pour 50% d'entre elles.

2.2.2 Actualité

Des informations sont collectées en continu « sur le terrain » auprès de contacts identifiés et via des partenariats avec plusieurs organismes.

Le processus de production des ponctuels ADRESSE intègre des informations de fichiers d'adresses littérales. Entre la mise à jour de l'adresse chez le partenaire (La Poste, DGFIP, etc.), et sa diffusion dans les produits Adresse, il peut s'être écoulé 2 ans. L'actualité des adresses dans la composante Adresse peut donc être estimée à 2 ans.

2.2.3 Superposition

La base de données contient des adresses superposées, c'est-à-dire ayant la même géométrie (mêmes coordonnées).

Celles-ci sont superposées suivant les cas, soit au début de la voie nommée, soit sur un point d'activité et d'intérêt (PAI), soit au centre de la commune.

Sémantiquement, ces adresses peuvent par exemple avoir le même nom de voie, mais avec des numéros et des indices de répétition différents.

Il s'agit d'adresses pour lesquelles le processus de production actuel ne permet pas de fournir une meilleure géométrie, et de distinguer ces adresses en leur attribuant une position individuelle.

Des actions d'amélioration du positionnement de ces adresses sont à l'étude.

3. DÉFINITION DES TERMES EMPLOYÉS

3.1 Définition du terme « classe »

Une classe regroupe des objets de même genre (linéaire, ponctuel ou surfacique), de même dimension (bidimensionnel ou tridimensionnel) et définis par les mêmes attributs.

Chaque classe est présentée sous forme de fiche contenant les informations suivantes :

Définition : Définition de la classe. Cette définition s'applique à tous les objets de cette classe.

Topologie : Simple ou complexe

Genre : Le genre spécifie la géométrie des objets de la classe (exemple : ponctuel 2D)

Attributs : Des attributs sont associés à chaque objet d'une classe et permettent de lui associer des informations à caractère quantitatif (valeurs d'attribut numériques) ou qualitatif (énumération de valeurs).

Sélection : Précision sur le caractère exhaustif ou non des objets de cette classe.

Modélisation : Précision sur la façon dont la structure géométrique traduit la réalité de l'objet topologique.

3.2 Définitions des termes se rapportant à l'attribut

Définition : Définition de l'attribut.

Type : Précision sur la structure de l'attribut : caractère, entier, décimal, etc.

Contrainte : Cette contrainte précise si l'attribut doit être renseigné (Valeur obligatoire), ou dans quelles conditions il ne l'est pas. S'il n'y a pas de contrainte, l'attribut peut être vide.

Valeurs de l'attribut : Définitions de la signification des valeurs de cet attribut. La liste des valeurs possibles est fournie.

Valeurs particulières : Définitions de la signification de certaines valeurs, ou de l'absence de valeur.

Certaines abréviations sont utilisées :

Abréviation	Signification	Définition
NC	Non concerné	Cet attribut n'a aucun sens pour l'objet considéré. (le nombre de voies pour un escalier par exemple)
NR	Non renseigné	Cet attribut n'a pas pu être renseigné. (information manquante)

4. DESCRIPTION DES CLASSES

4.1 Classe ADRESSE

4.1.1 Définition

Définition	Objet matérialisant une adresse postale	
Topologie	Simple	
Genre	Ponctuel 2D	
Attributs	ID ID_TR METHODE NUMERO REP COMPL NOM_VOIE ALIAS NOM_LD CODE_INSEE CODE_POST TYPE_LOC COTE	Identifiant stable de l'adresse Identifiant du tronçon qui porte l'adresse Méthode d'adressage Numéro de l'adresse Indice de répétition Complément d'adressage Nom de la voie Autre nom de la voie Nom de lieu-dit Code Insee Code postal Type de localisation de l'adresse Coté

Sélection :

La version 2.2 de la composante Adresse a pour objectif de disposer de 90% des adresses du territoire.

Modélisation géométrique :

Dépend du type de localisation de l'adresse (attribut **TYPE_LOC**).

4.1.2 Description des attributs

- **ID**

Définition : Identifiant de l'adresse.

Cet identifiant est unique. Il est stable d'une édition à l'autre.

Type : Caractères (24)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **ID_TR**

Définition : Identifiant Tronçon.

Il s'agit de la valeur de l'attribut **ID** du tronçon auquel l'adresse est associée.

Il permet d'établir un lien entre le ponctuel de la classe ADRESSE et l'objet linéaire de la classe ROUTE_ADRESSE des produits BD ADRESSE® et ROUTE ADRESSE®.

Type : Caractères (24)

Valeur particulière de l'attribut :

Non renseigné	L'adresse n'a pas été codée sur un tronçon ou une voie. Elle a été codée à la zone d'adressage ou au centre de la commune. Lorsque les informations sur les bornes ne permettent pas une localisation au tronçon, l'adresse est positionnée de façon arbitraire sur un des tronçons de la voie.
----------------------	---

- **METHODE**

Définition : Il s'agit de méthode d'adressage utilisée.

Type : Caractères

Valeurs de l'attribut :

Calcul	Les adresses sont positionnées par jointure entre le fichier FPB (Fichier des Propriétés Bâties de la DGFIP) et à partir de la géométrie de la BD PARCELLAIRE [®] . Lorsqu'il est impossible de faire un lien entre FPB et BD PARCELLAIRE [®] , les adresses sont positionnées avec la géométrie BD PARCELLAIRE [®] et la sémantique déduite par proximité à une voie.
Terrain	Les adresses sont positionnées à partir de levés terrain.
Prélocalisé	Les adresses sont fournies par un partenaire avec leur géolocalisation.

- **NUMERO**

Définition : Il s'agit du numéro de l'adresse dans la voie, sans indice de répétition (2 pour « 2 bis RUE PASTEUR »).

Type : Entier (5)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeur particulière de l'attribut :

0 (zéro)	Numérotation est fictive
-----------------	--------------------------

- **REP**

Définition : Indice de répétition.

Mention qui complète une numérotation de voirie. L'indice de répétition permet de différencier plusieurs adresses portant le même numéro dans la même rue.

Type : Caractères (9)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

Exemples : **BIS, TER, QUATER, QUINQUIES**, ... ou une lettre **A, B, C, D, U, V, W** ... ou un chiffre **1, 2, 3**, ...

Valeur particulière de l'attribut :

NR	Pas d'indice de répétition
----	----------------------------

- **COMPL**

Définition : Désignation de l'entrée.

Valeur qui permet de préciser l'adresse dans les habitats collectifs.
Cette valeur est issue d'un fichier fourni par La Poste (HEXALIGNÉ).

Type : Caractères (70)

Valeurs de l'attribut :

Exemples : **ENTREE 03, ENTREE A, BATIMENT D, BATIMENT C1**, etc.

L'adresse est désormais décrite de la façon suivante :

NUMERO : 23

NOM_VOIE : R GEORGES CLEMENCEAU

COMPL : ENTREE 03

- **NOM_VOIE**

Définition : Nom de la voie de l'adresse.

Type : Caractères (70)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeur particulière de l'attribut :

NR	L'adresse ne possède pas de nom de voie
----	---

- **ALIAS**

Définition : Dénomination ancienne de la voie, un nom de la voie en langue régionale, une voie communale, ou un nom du lieu-dit relatif à l'adresse en usage local.

Type : Caractères (70)

- **NOM_LD**

Définition : Nom de lieu-dit

Nom du lieu-dit éventuel auquel appartient l'adresse.

Par exemple, si l'adresse est décrite sous la forme « La Coste, 09300 L'AIGUILLON », l'attribut **NOM_LD** est rempli avec la valeur « LA COSTE ». L'attribut **NOM_VOIE** est vide dans ce cas précis, mais l'adresse peut posséder un nom de voie et un nom de lieu-dit si ce dernier désigne un quartier.

Type : Caractères (70)

- **CODE_INSEE**

Définition : Numéro INSEE de la commune de l'adresse.

Une commune nouvelle résultant d'un regroupement de communes préexistantes se voit attribuer le code INSEE de l'ancienne commune désignée comme chef-lieu par l'arrêté préfectoral qui l'institue. En conséquence une commune change de code INSEE si un arrêté préfectoral modifie son chef-lieu.

Type : Caractères (5)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **CODE_POST**

Définition : Code postal de la commune.

Dans le cas de communes pluri-distribuées (plusieurs bureaux de poste, donc plusieurs codes postaux), un seul code postal est fourni (voir [Annexe D](#)).

Type : Caractères (5)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **TYPE_LOC**

Définition : Type de localisation. Attribut précisant comment l'adresse est positionnée.

Type : Caractères (16)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

Plaque adresse	Ponctuel ADRESSE correspondant à la plaque adresse sur le terrain, ou plus généralement de l'entrée d'une parcelle.
Projection	La position de la plaque adresse n'est pas connue. L'adresse est issue d'une projection vers le tronçon routier correspondant à 4,5m de celui-ci (du bon côté), soit à partir du centroïde de la parcelle, soit de toute autre position éloignée de moins 50m d'un tronçon.
Entrée	Lorsque qu'il est possible de préciser l'entrée d'un bâtiment dans un ensemble d'immeubles, l'adresse est positionnée à cette entrée. L'attribut TYP_LOC ne sera rempli avec cette valeur que lorsque ces adresses seront réellement positionnées à l'entrée des bâtiments.
Zone d'adressage	L'adresse est positionnée sur une zone d'adressage (ZAC, lieu-dit habité, hameau, carrefour nommé, etc.) dont le toponyme figure dans l'adresse.
Tronçon	Grâce aux informations "Bornes de début" et "Bornes de fin" des tronçons qui constituent la voie nommée dans l'adresse, le tronçon correspondant à l'adresse est localisé. L'adresse est alors positionnée par interpolation linéaire le long de ce tronçon précis.

Voie	Lorsque les informations sur les bornes ne permettent pas une localisation au tronçon, l'adresse est positionnée de façon arbitraire sur un des tronçons de la voie.
Commune	Lorsqu'aucune des localisations précédentes n'a pu être mise en place, l'adresse est positionnée au centre de la commune. Il s'agit en grande majorité d'adresses non localisées provenant de La Poste. Il existe un cas particulier d'adresses issues de la DGFIP avec un type de localisation « Commune », qui en réalité sont positionnées au centre de leur parcelle d'origine, lorsque le processus de production l'a permis.

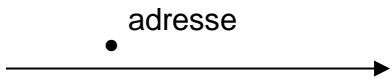
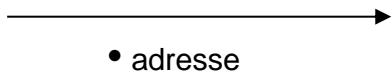
- **COTE**

Définition : Précise si l'adresse est située à droite ou à gauche du tronçon de voie en fonction du sens de numérisation du tronçon, c'est-à-dire du sens géométrique dans la base de données.

Type : Caractères (6)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut :

Gauche	L'adresse est à gauche du tronçon. 
Droite	L'adresse est à droite du tronçon. 
NR	Non renseigné. La position n'est pas connue, dans le cas où l'adresse est localisée à la zone d'adressage ou à la commune (voir valeur de l'attribut TYPE_LOC ci-dessus).

ANNEXES

Annexe A : Abréviations des types de voie

ALLEE	ALL
ALLEES	ALL
ANCIEN CHEMIN	ACH
ANCIEN-CHEMIN	ACH
ANCIENNE MONTEE	AMT
ANCIENNE ROUTE	ART
ANCIENNE-MONTEE	AMT
ANCIENNE-ROUTE	ART
ANCIENNESROUTES	ART
ANCIENNES-ROUTES	ART
ANCIENS CHEMINS	ACH
ANCIENS-CHEMINS	ACH
ARCADE	ARC
ARCADES	ARC
AUTOROUTE	AUT
AVENUE	AV
BAS CHEMIN	BCH
BAS-CHEMIN	BCH
BERGE	BER
BERGES	BER
BOUCLE	BCLE
BOULEVARD	BD
BVD	BD
CALE	CALE
CARRE	CARR
CARREAU	CAU
CARREFOUR	CAR
CAVEE	CAV
CENTRAL	CTRE
CENTRE	CTRE
CHARMILLE	CHI
CHAUSSÉE	CHS
CHAUSSÉES	CHS
CHEM	CHE
CHEMIN	CHE
CHEMIN VICINAL	CHV
CHEMINEMENT	CHEM
CHEMINEMENTS	CHEM
CHEMINS	CHE
CHEMINS VICINAUX	CHV
CHEMINS-VICINAUX	CHV
CHEMIN-VICINAL	CHV
CLOS	CLOS

COTE	COTE
COTEAU	COTE
COTEAUX	COTE
COUR	COUR
COURS	CRS
DEGRE	DEG
DEGRES	DEG
DESCENTE	DSC
DESCENTES	DSC
DIGUE	DIG
DIGUES	DIG
DOMAINE	DOM
ESCALIER	ESC
ESCALIERS	ESC
ESPACE	ESPA
ESPLANADE	ESP
ESPLANADES	ESP
FBG	FG
FAUBOURG	FG
FORUM	FORM
FOSSE	FOS
FOSSÉS	FOS
GRAND BOULEVARD	GBD
GRANDRUE	GR
GRAND-BOULEVARD	GBD
GRANDE RUE	GR
GRAND-ENSEMBLE	GDEN
GRANDS-ENSEMBLES	GDEN
GRANDE-RUE	GR
GRANDES RUES	GR
GRANDES-RUES	GR
GRAND-RUE	GR
GRIMPETTE	GRIM
HALLE	HLE
HALLES	HLE
HAUT CHEMIN	HCH
HAUT-CHEMIN	HCH
HAUTS CHEMINS	HCH
HAUTS-CHEMINS	HCH
IMPASSE	IMP
IMPASSES	IMP
JARDIN	JARD
JARDINS	JARD

JETEE	JTE
JETEES	JTE
LEVEE	LEVE
LOTISS.	LOT
LOTISSEMENT	LOT
MAIL	MAIL
MARCHE	MAR
MARCHES	MAR
MONTEE	MTE
MONTEES	MTE
NOUVELLE ROUTE	NTE
NOUVELLE-ROUTE	NTE
PARC	PARC
PARCS	PARC
PARVIS	PRV
PASSAGE	PAS
PASSE	PASS
PASSES	PASS
PERIPHERIQUE	PERI
PERISTYLE	PSTY
PETIT CHEMIN	PCH
PETIT DEGRE	PDEG
PETIT-CHEMIN	PCH
PETIT-DEGRE	PDEG
PETITE ALLEE	PTA
PETITE AVENUE	PAE
PETITE IMPASSE	PIM
PETITE ROUTE	PRT
PETITE RUE	PTR
PETITE-ALLEE	PTA
PETITE-AVENUE	PAE
PETITE-IMPASSE	PIM
PETITE-ROUTE	PRT
PETITE-RUE	PTR
PETITES ALLEES	PTA
PETITES-ALLEES	PTA
PETITS DEGRES	PDEG
PETITS-DEGRES	PDEG
PLACE	PL
PLACETTE	PTTE
PLACIS	PLCI
POTERNE	POT
POURTOUR	POUR
PROMENADE	PROM
QRT	QUA
QUARTIER	QUA
QUAI	QU
RACOURCI	RAC
RAIDILLON	RAID

RAMPE	RPE
REMPART	REM
RESIDENCE	RES
RPR	REM
ROCADE	ROC
ROND POINT	RPT
ROND-POINT	RPT
ROQUET	ROQT
ROTONDE	RTD
ROUTE	RTE
ROUTES	RTE
RUE	R
RUELLE	RLE
RUELLES	RLE
RUES	R
RUETTE	RTTE
RUETTES	RTTE
SENTE	SEN
SENTES	SEN
SENTIER	SEN
SENTIERS	SEN
SQUARE	SQ
STR	SEN
TERRASSE	TSSE
TERRASSES	TSSE
TERRE PLEIN	TPL
TERRE-PLEIN	TPL
TERTRE	TRT
TERTRES	TRT
TRAVERSE	TRA
VENELLE	VEN
VENELLES	VEN
VIA	VIA
VIEILLE ROUTE	VTE
VIEILLE-ROUTE	VTE
VIEUX CHEMIN	VCHE
VIEUX-CHEMIN	VCHE
VOIE	VOI
VOIE COMMUNALE	VC
VOIE-COMMUNALE	VC
VOIES	VOI
VC	VC

Cas particulier : Les noms de voie du type GRAND RUE, GRANDE RUE, PETITE RUE... seuls ne sont pas abrégés.

Exemple : GRAND RUE VICTOR HUGO devient GR VICTOR HUGO.
GRAND RUE reste GRAND RUE.

Annexe B : Types de voie non abrégés

BALI
BAN
BIDEA
BIDEBURUA
BIDEKURUTZE
BIDECHKA
BIDEXKA
BRECHE
CAMI
CAMIN
CAMINAU
CAP
CARRAIRE
CARRELOT
CARRERA
CARRERE
CARRERES
CARRERO
CARREROT
CARRIERA
CARRIEROU
CARRONT
CAUSSADE
CLAU
CLAUX
CLOT
CLOTS
COT
COSTE
COSTES
COSTO
COSTOS
COUREE
DRAILLE
DREVE
ESCAILLERE
ESCALADOU
ESCALANETTE
ESCALAOUS

ESCALARET
ESCALE
ESCALERE
ESCALES
ESCALETTE
ESCALIROTS
ESCALLE
ESCALO
ESCALOS
ESCALUSSE
FOURC
FOURCADE
GARENN
GARENNE
GARRON
GARRONT
GOUA
GWENOJENN
HENCHOU
HENT
HENT DALL
HENT MEUR
HENT STLEJAN
HENT RIBOUL
HENT TREUZ
HENT TIZH
HENTOU
HOURC
HOURCADE
KARR HENT
KARR PONT
KARRIKA
KARRIKABURU
KARRONT
KROASHENT TRO
KROAZ HENT TRO
KROAZ PONT
LICES
LODENN

LOT
MOUNT
PARK
PECH
PEY
PLA
PLACEN
PLACETA
PLASEN
PLASENN
PLAZA
POND
PORT
POUECH
POURMENADENN
POUSTERLE
PUJO
PUJOL
PUJOS
QUERREUX
RAISE
RAIZE
RU
SARRAT
SERRE
SOUMET
STRAED
STRAET
STRAETE
STREAD
STREAT
STRET
TRE
TUC
TUCAOU
TUCAU
TUCAUT
TUCO
TUQUE

Annexe C : Abréviations d'autres termes génériques

Noms pouvant être abrégés, éventuellement présents dans le libellé de noms de voies ou de lieux-dits :

ABBAYE	ABE
AGGLOMERATION	AGL
AIRE	AIRE
AIRES	AIRE
ANSE	ANSE
BARRIERE	BRE
BARRIERES	BRE
BASTIDE	BSTD
BASTION	BAST
BEGUINAGE	BEGI
BEGUINAGES	BEGI
BOIS	BOIS
BOURG	BRG
BUTTE	BUT
CAMP	CAMP
CAMPAGNE	CGNE
CAMPING	CPG
CARRIERE	CARE
CARRIERES	CARE
CASTEL	CST
CENTRE CIAL	CCAL
CENTRE COM	CCAL
CENTRE COMM	CCAL
CENTRE COMMERCIAL	CCAL
CHALET	CHL
CHAPELLE	CHP
CHATEAU	CHT
CHEZ	CHEZ
CITE	CITE
CITES	CITE
CLOITRE	CLOI
COL	COL
COLLINE	COLI
COLLINES	COLI
CONTOUR	CTR
CORNICHE	COR
CORNICHES	COR
COTTAGE	COTT
COTTAGES	COTT
CTRE CIAL	CCAL
CTRE COM	CCAL
CTRE COMM	CCAL
CTRE COMMERCIAL	CCAL

DARSE	DARS
ECLUSE	ECL
ECLUSES	ECL
EGLISE	EGL
ENCEINTE	EN
ENCLAVE	ENV
ENCLOS	ENC
ETANG	ETNG
FERME	FRM
FERMES	FRM
FONTAINE	FON
FORT	FORT
FOYER	FOYR
GALERIE	GAL
GALERIES	GAL
GARE	GARE
GARENNE	GARN
GRILLE	GRI
GROUPE	GPE
GROUPEMENT	GPT
GROUPES	GPE
HAMEAU	HAM
HAMEAUX	HAM
HIPPODROME	HIP
HLM	HLM
ILE	ILE
IMMEUBLE	IMM
IMMEUBLES	IMM
LIEUDIT	LD
LIEU-DIT	LD
MAISON FORESTIERE	MF
MAISON-FORESTIERE	MF
MANOIR	MAN
MAS	MAS
METRO	MET
MOULIN	MLN
MOULINS	MLN
MUSEE	MUS
PALAIS	PAL
PARKING	PKG
PASSAGE A NIVEAU	PN
PASSAGE-A-NIVEAU	PN
PASSERELLE	PLE

PASSERELLES	PLE
PATIO	PAT
PAVILLON	PAV
PAVILLONS	PAV
PETITE RUE	PTR
PLAGE	PLAG
PLAGES	PLAG
PLAINE	PLN
PLAN	PLAN
PLATEAU	PLT
PLATEAUX	PLT
POINTE	PNT
PONT	PONT
PONTS	PONT
PORCHE	PCH
PORT	PORT
PORTE	PTE
PORTIQUE	PORQ
PORTIQUES	PORQ
PRE	PRE
PRESQU ILE	PRQ
PRESQU'ILE	PRQ
PRESQU-ILE	PRQ
ROC	ROC
STADE	STDE
STATION	STA
TERRAIN	TRN
TOUR	TOUR

VAL	VAL
VALLEE	VAL
VALLON	VAL
VILLA	VLA
VILLAGE	VGE
VILLAGES	VGE
VILLAS	VLA
ZONE	ZONE
ZONE A URBANISER EN PRIORITE	ZUP
ZONE ARTISANALE	ZA
ZONE D AMENAGEMENT CONCERTE	ZAC
ZONE D AMENAGEMENT DIFFERE	ZAD
ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE	ZAC
ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE	ZAD
ZONE INDUS	ZI
ZONE INDUSTRIELLE	ZI
ZONE-ARTISANALE	ZA
ZONE-A-URBANISER-EN-PRIORITE	ZUP
ZONE-D-AMENAGEMENT-CONCERTE	ZAC
ZONE-D-AMENAGEMENT-DIFFERE	ZAD
ZONE-INDUS	ZI
ZONE-INDUSTRIELLE	ZI

Annexe D : Communes pluri-distribuées

INSEE	COMMUNE
01050	BOISSEY
01104	CHEZERY FORENS
01134	CROTTET
01247	MIJOUX
01269	NANTUA
01338	GROSLEE ST BENOIT
02458	DHUYS ET MORIN EN BRIE
04049	CHATEAU ARNOUX ST AUBAN
04074	ENTRAGES
04097	LA JAVIE
04108	MALIJAI
04204	SENEZ
06004	ANTIBES
06029	CANNES
06069	GRASSE
06088	NICE
07075	CROS DE GEORAND
07103	INTRES
07105	ISSANLAS
07198	ROMPON
07239	ST GENEST LACHAMP
08115	CHEMERY CHEHERY
08116	BAIRON ET SES ENVIRONS
10003	AIX VILLEMAUR PALIS
12021	LE BAS SEGALA
12048	CAMPOURIEZ
12090	DRUELLE
12176	ONET LE CHATEAU
12177	PALMAS D AVEYRON
12223	ARGENCES EN AUBRAC
12235	ST JUST SUR VIAUR
13001	AIX EN PROVENCE
13004	ARLES
13047	ISTRES
13056	MARTIGUES
13102	ST VICTORET
14061	SOULEUVRE EN BOCAGE
14174	CONDE EN NORMANDIE
14371	LIVAROT PAYS D AUGE
14543	ROTS

INSEE	COMMUNE
14726	VALDALLIERE
15267	YTRAC
18215	ST HILAIRE DE GONDILLY
2A004	AJACCIO
2A008	ALBITRECCIA
2A090	COGGIA
2A091	COGNOCOLI MONTICCHI
2A130	GROSSETO PRUGNA
2A240	POGGIOLO
2A348	VICO
2A362	ZONZA
2B033	BASTIA
2B049	CALENZANA
2B093	CORBARA
2B201	PANCHERACCIA
2B261	ROGLIANO
2B314	SANTO PIETRO DI TENDA
22055	BINIC ETABLES SUR MER
24053	BOULAZAC ISLE MANOIRE
24540	SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD
25434	ORNANS
25438	OSSELLE ROUTELLE
27022	LE VAL D HAZEY
27049	MESNIL EN OUCHE
27157	MARBOIS
27198	MESNILS SUR ITON
27213	VEXIN SUR EPTE
27332	HEUDEBOUVILLE
28183	GOMMERVILLE
28383	THEUVILLE
28406	EOLE EN BEAUCE
30189	NIMES
31085	BOUTX
31555	TOULOUSE
32079	CASTELNAU D AUZAN LABARRERE
33063	BORDEAUX
33236	LEGE CAP FERRET
33529	LA TESTE DE BUCH
34154	MAUGUIO
34172	MONTPELLIER

INSEE	COMMUNE
34277	ST MAURICE NAVACELLES
34336	VILLENEUVE LES BEZIERES
35238	RENNES
37261	TOURS
38185	GRENOBLE
38225	AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS
38439	CRETS EN BELLEDONNE
38534	VENOSC
39017	ARLAY
39021	LA CHAILLEUSE
39041	BAUME LES MESSIEURS
39177	HAUTEROCHE
39209	VAL D EPY
39274	LAJOUX
39426	PLASNE
39439	PORT LESNEY
39441	PREMANON
39470	LES ROUSSES
39562	VILLARD SUR BIENNE
39570	VILLERS LES BOIS
41173	BEAUCE LA ROMAINE
42218	ST ETIENNE
43053	CHAMPCLAUSE
43090	ESPLANTAS VAZEILLES
43245	THORAS
44005	CHAUMES EN RETZ
44109	NANTES
45191	LE MALESHERBOIS
45234	ORLEANS
48152	VENTALON EN CEVENNES
49007	ANGERS
49023	BEAUPREAU EN MAUGES
49069	OREE D ANJOU
49092	CHEMILLE EN ANJOU
49149	GENNES VAL DE LOIRE
49194	MAZE MILON
49200	LONGUENEE EN ANJOU
49218	MONTREVAULT SUR EVRE
49244	MAUGES SUR LOIRE
49292	VAL DU LAYON
49301	SEVREMOINE
49307	LOIRE AUTHION
49323	VERRIERES EN ANJOU
49345	BELLEVIGNE EN LAYON

INSEE	COMMUNE
49367	ERDRE EN ANJOU
49373	LYS HAUT LAYON
50099	CARENTAN LES MARAIS
50129	CHERBOURG EN COTENTIN
50139	CONDE SUR VIRE
50215	GOUVILLE SUR MER
50236	LA HAYE
50239	THEREVAL
50363	MOYON VILLAGES
50400	PICAUVILLE
50484	ST HILAIRE DU HARCOUET
50531	ST OVIN
51030	AY CHAMPAGNE
52031	AUTREVILLE SUR LA RENNE
52187	EPIZON
52205	FOULAIN
52332	VAL DE MEUSE
52529	VILLEGUSIEN LE LAC
54395	NANCY
56197	VAL D OUST
57463	METZ
59009	VILLENEUVE D ASCQ
59183	DUNKERQUE
59260	GHYVELDE
59350	LILLE
59588	TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE
60048	BAUGY
60570	ST CREPIN IBOUVILLERS
61007	ATHIS VAL DE ROUVRE
61050	COUR MAUGIS SUR HUISNE
61081	CHAILLOUE
61096	RIVES D ANDAINE
61167	LA FERTE EN OUCHE
61168	LA FERTE MACE
61211	JUVIGNY VAL D ANDAINE
61460	SAP EN AUGE
61483	BAGNOLES DE L ORNE NORMANDIE
61484	VAL AU PERCHE
62691	ST AUGUSTIN
63113	CLERMONT FERRAND
64545	URRUGNE
65059	BAGNERES DE BIGORRE
65282	LOUDENVIELLE
66136	PERPIGNAN

INSEE	COMMUNE
67004	SOMMERAU
67066	LA BROQUE
67359	OHLUNGEN
67482	STRASBOURG
67539	WINGERSHEIM LES QUATRE BANS
68005	AMMERSCHWIHR
68026	BENNWIHR MITTELWIHR
68224	MULHOUSE
68374	WINTZENHEIM
69066	COURS
69299	COLOMBIER SAUGNIEU
72137	VILLENEUVE EN PERSEIGNE
72181	LE MANS
73088	COHENNOZ
73198	LA PERRIERE
73257	LES BELLEVILLE
74112	EPAGNY METZ TESSY
74208	PASSY
74275	TALLOIRES MONTMIN
75116	PARIS 16
76217	DIEPPE
76351	LE HAVRE
76476	PORT JEROME SUR SEINE
76540	ROUEN
76613	ST MARTIN AUX BUNEAUX
76618	PETIT CAUX
79013	ARGENTONAY
80021	AMIENS
83061	FREJUS
83107	ROQUEBRUNE SUR ARGENS

INSEE	COMMUNE
83118	ST RAPHAEL
83137	TOULON
84007	AVIGNON
86108	LA GRIMAUDIERE
87085	LIMOGES
89024	AUXERRE
89086	CHARNY OREE DE PUISAYE
89196	VALRAVILLON
89411	LES VALLEES DE LA VANNE
91479	PARAY VIEILLE POSTE
92048	MEUDON
93066	ST DENIS
94068	ST MAUR DES FOSSES
95011	AMBLEVILLE
95127	CERGY
95488	PIERRELAYE
95500	PONTOISE
97101	LES ABYMES
97209	FORT DE FRANCE
97301	REGINA
97306	MANA
97310	ROURA
97410	ST BENOIT
97411	ST DENIS
97413	ST LEU
97414	ST LOUIS
97415	ST PAUL
97416	ST PIERRE
97422	LE TAMPON
97611	MAMOUDZOU